

Table des matières

La directive 2008/98/CE du 17 juin 2008 relative aux déchets 7

Laure DEMEZ

Introduction	7
Chapitre 1 Historique	8
Chapitre 2 Les objectifs	12
Chapitre 3 La clarification des définitions	14
Chapitre 4 Les nouveautés du régime général de prévention et de gestion des déchets	14
Section 1 Quant à l'objectif de renforcement de la hiérarchie des opérations relatives aux déchets	15
Section 2 Quant à l'objectif premier dans la hiérarchie : la prévention des déchets	18
Section 3 Quant à la hiérarchie entre les opérations de gestion des déchets	19
§ 1. La distinction entre les opérations de « valorisation » et les opérations d'« élimination »	20
§ 2. Les différents modes de valorisation des déchets	23
Section 4 Quant au rôle et à la responsabilité des opérateurs dans la gestion des déchets	27
Section 5 Quant à l'organisation de la gestion des déchets par les autorités publiques	30
§ 1. Le réseau intégré et adéquat d'installations de traitement des déchets	30
§ 2. Les régimes d'autorisation, d'enregistrement et les contrôles	32
§ 3. Les plans de gestion des déchets et les programmes de prévention des déchets	33
Chapitre 5 Certaines catégories particulières de déchets	34
Section 1 Les déchets dangereux et les huiles usagées	34
Section 2 Les biodéchets	36
Chapitre 6 Les modalités de contrôle et sanctions	37
Section 1 Inspections et registre	37

Section 2 Sanctions pénales	37
Bibliographie	38
Les nouvelles obligations juridiques européennes relatives à la prévention des déchets	41
<i>Jérôme BODART, Françoise BONNET, Jean-Pierre HANNEQUART</i>	
Introduction	41
Chapitre 1 Le respect de la prévention des déchets s'impose dans la législation et la politique en tant que priorité des priorités	42
Section 1 La portée normative de la hiérarchie des déchets	43
§ 1. Une obligation contraignante	43
§ 2. Une obligation au-delà de la transposition juridique	44
§ 3. Une obligation, y compris pour les institutions de l'Union européenne	45
Section 2 Modalités d'application de la hiérarchie des déchets	46
§ 1. Le meilleur résultat environnemental	46
§ 2. Le caractère restrictif des dérogations	46
Section 3 Obligations concrètes de prévention et sanction de leur non-exécution	47
Chapitre 2 Des programmes de prévention des déchets incluant notamment des objectifs chiffrés doivent être adoptés	50
Section 1 Garanties de procédure	50
Section 2 Contenu obligatoire des programmes	52
§ 1. Que signifie « points de référence » ?	52
§ 2. Faut-il des objectifs chiffrés et des indicateurs ?	53
Chapitre 3 Des mesures en faveur du réemploi sont indispensables	54
Chapitre 4 Le compostage à la source fait partie des actions préventives à mener	55
Section 1 La nature spécifique du compostage à la source	56
Section 2 L'application de la hiérarchie aux biodéchets	58
Conclusion	59

Les nouvelles frontières de la notion de déchet	61
<i>Jacques SAMBON</i>	
Chapitre 1 L'étendue du concept de déchet	
dans la directive 75/442/CEE relative aux déchets	61
Section 1 Le concept de déchet	64
Section 2 Les exceptions au champ d'application	74
Chapitre 2 La codification opérée par la directive 2006/12/CE	77
Chapitre 3 La directive 2008/98/CE du Parlement européen	
et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets	
et abrogeant certaines directives	79
Section 1 La notion de déchet	79
Section 2 Les exclusions du champ d'application de la directive	80
§ 1. Les exclusions définitives	81
§ 2. Les exclusions conditionnelles	84
§ 3. Les exclusions subsidiaires	86
Section 3 Les sous-produits	90
Section 4 Le régime de fin du statut de déchet	94
§ 1. Le régime général de l'article 6 de la directive 2008/98/CE	94
§ 2. Le règlement (UE) n° 333/2011 du Conseil du 31 mars	
2011 établissant les critères permettant de déterminer à	
quel moment certains types de déchets métalliques cessent	
d'être des déchets	101
Conclusion	106
La responsabilité élargie des producteurs dans l'ordre	
juridique de l'Union européenne	109
<i>Jérôme BODART et Jean-Pierre HANNEQUART</i>	
Introduction	109
Chapitre 1 État des lieux	113
Section 1 La responsabilité élargie des producteurs au sein	
des directives relatives à des flux de déchets spécifiques	114
§ 1. La directive 94/62 relative aux emballages et aux déchets	
d'emballages	114
§ 2. La directive 2000/53 relative aux véhicules hors d'usage	116
§ 3. La directive 2002/96 et la nouvelle directive relative aux	
déchets d'équipements électriques et électroniques	119
ANTHEMIS	309

§ 4. La directive 2006/66 relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs	125
Section 2 La responsabilité élargie des producteurs au sein de la directive-cadre 2008/98	129
§ 1. Portée du régime de REP	131
§ 2. Contenu du régime de REP	133
§ 3. Marge d'appréciation des États membres pour mettre en œuvre le régime de REP	138
Section 3 Caractéristiques des régimes de REP consacrés par la directive-cadre et par les directives relatives à des flux de déchets spécifiques	141
Chapitre 2 Évaluation et propositions d'harmonisation	144
Section 1 Évaluation	144
§ 1. Un bilan positif	144
§ 2. Un bilan mitigé	145
§ 3. Besoin d'harmonisation plus poussée	146
Section 2 Propositions de principes communs	147
§ 1. Un concept d'intérêt général	147
§ 2. Des finalités en relation avec la hiérarchie des déchets	149
§ 3. Des obligations cumulatives	150
§ 4. L'intégration de la prévention	150
§ 5. Une rationalisation du champ d'action	152
Conclusions	153
 Les obligations de reprise en droit interne	 155
<i>David PAULET et Anne-Stéphanie RENSON</i>	
Chapitre 1 Introduction et cadre légal	155
Section 1 Introduction	155
Section 2 Cadre légal	155
§ 1. En Région wallonne	156
§ 2. En Région de Bruxelles-Capitale	158
Chapitre 2 Objectifs et concepts clés	160
Section 1 Définition de l'obligation de reprise	160
Section 2 Objectifs de l'obligation de reprise	161
Section 3 Titulaires de l'obligation de reprise	162
Section 4 Biens et déchets visés par l'obligation de reprise	164

Chapitre 3 Des différentes modalités d'exécution de l'obligation de reprise	165
Section 1 De l'exécution à titre individuel	166
Section 2 De l'exécution à titre collectif	167
§ 1. Organisme agréé	167
§ 2. Convention environnementale et mise en place d'un organisme de gestion	172
Section 3 De quelques questions	175
§ 1. Quand l'obligataire est-il réputé satisfait à ses obligations ?	175
§ 2. Quel intérêt à opter pour un mode plutôt que l'autre ?	177
§ 3. Rôle des communes <i>versus</i> rôle des obligataires de reprise	178
§ 4. Comment cette obligation particulière de reprise s'articule-t-elle avec l'obligation communale générale de gestion des déchets ménagers ?	179
Chapitre 4 Des contrôles et sanctions	183
Section 1 Qui les opère ?	183
Section 2 Avec quels moyens ?	184
Section 3 Avec quelles sanctions possibles ?	186
Conclusion	188

La nouvelle directive relative aux émissions industrielles et son incidence sur les installations produisant ou gérant des déchets 189

Delphine MISONNE

Introduction	189
Chapitre 1 De «I.P.P.C.» à «I.E.D.»	191
Section 1 La philosophie «I.P.P.C.»	191
§ 1. Autorisation, intégration et M.T.D.	191
§ 2. Valeurs limites fixes ou valeurs liées aux M.T.D.	192
§ 3. Conflits d'écoles	193
Section 2 Le régime I.P.P.C. : une mise en œuvre difficile	194
Section 3 Les enjeux de la refonte	195
Chapitre 2 Champ d'application de la directive I.E.D.	197
Section 1 Les activités industrielles polluantes	197
Section 2 L'effet du cumul de sept directives	199
Section 3 Pluralité des régimes applicables	200

Section 4 La notion d'installation	201
Chapitre 3 Obligations générales	201
Section 1 L'obligation de détention d'une autorisation	201
Section 2 Les conditions générales et sectorielles	202
Section 3 Une obligation d'information active	202
Chapitre 4 Le régime I.P.P.C.-révisé	203
Section 1 Les obligations fondamentales de l'exploitant	203
§ 1. Réduire la pollution et éviter les déchets	203
§ 2. La demande d'autorisation : l'insertion d'un « rapport de base » et le descriptif des mesures de prévention	204
Section 2 La dynamisation de la sélection des meilleures techniques disponibles	204
Section 3 Le contenu de l'autorisation	207
§ 1. Du changement	207
§ 2. Les valeurs limites d'émission	207
§ 3. Le poids des « conclusions sur les M. T.D. »	209
§ 4. La fixation des valeurs limites d'émission ou autres mesures équivalentes	210
§ 5. Le cadrage des dérogations	211
§ 6. Le débat sur le « filet de sécurité »	215
Section 4 La surveillance et l'inspection environnementale	216
§ 1. Surveillance par l'exploitant	216
§ 2. Inspection par l'autorité	216
Section 5 La révision de l'autorisation	218
Section 6 Fermeture du site et pollution des sols	219
Section 7 Accès à l'information	220
Chapitre 5 Les approches spécifiques	221
Section 1 Les installations d'incinération et de coïncinération	221
§ 1. Définitions et champ d'application	221
§ 2. Contenu minimal de l'autorisation	223
§ 3. Émissions	223
§ 4. Contrôle des émissions	225
Section 2 Les autres installations spécifiques	226
Chapitre 6 Incidence sur le droit régional et perspectives	227

Exploiter un centre d'enfouissement technique en 2012 en Région wallonne 229

Laurence BARNICH

Chapitre 1 Du « dépôt d'immondices » au « centre d'enfouissement technique »	229
Chapitre 2 Les règles du jeu – Le cadre légal	231
Chapitre 3 Le déroulement de la partie – L'ancien et le nouveau	233
Section 1 Une mission de service public et un partenariat obligé	233
Section 2 Un centre localisé et aménagé	234
Section 3 Un centre numéroté et autorisé	235
Section 4 Un centre au régime	240
Section 5 Un centre organisé et certifié	242
Section 6 Un centre taxé	244
Section 7 Un C.E.T. sécurisé et surveillé	245
Section 8 Un centre cautionné	246
Section 9 Un centre réhabilité	247
Section 10 Les centres d'enfouissement technique, chronique d'une mort annoncée?	248

La taxation des déchets en Région wallonne : quelques principes en question 249

Ivan-Serge BROUHNS

Introduction	249
Chapitre 1 Le décret fiscal du 22 mars 2007 : présentation générale	250
Chapitre 2 La finalité de l'impôt	252
Chapitre 3 La légalité de l'impôt	256
Chapitre 4 Le principe <i>non bis in idem</i>	258
Chapitre 5 Application aux taxes sur la détention et l'abandon de déchets	262
Section 1 La taxe sur l'abandon de déchets	263
Section 2 La taxe sur la détention de déchets	264

Chapitre 6 Détention de déchets et décret «sols»	265
Section 1 L'intervention volontaire d'un tiers	267
Section 2 Le fait d'un tiers	267
Section 3 L'exécution (ou l'approbation) de mesures d'assainissement antérieures	268
Section 4 L'absence de faute	271
Section 5 Le <i>Permit defence</i>	271
Conclusion	272
Les communes et la gestion des déchets	273
<i>Sylviane LEPRINCE</i>	
Introduction	273
Chapitre 1 Fondements et modalités d'action des communes en matière de déchets	273
Section 1 De la compétence de police générale des communes à la compétence attribuée de police spéciale	273
Section 2 La délégation aux intercommunales	275
Chapitre 2 La mission première de la commune : assurer le service de la gestion des déchets ménagers	279
Section 1 Principes	279
Section 2 L'organisation du service de la gestion des déchets : service minimal et services complémentaires	280
Section 3 Et la prévention de la production de déchets ?	284
Section 4 La gestion des déchets au sens large : le traitement des déchets	285
§ 1. Application des principes de proximité et d'autosuffisance dans la gestion des déchets	285
§ 2. L'exploitation par les communes ou intercommunales des centres de traitement ou d'élimination de déchets	290
Chapitre 3 L'établissement du coût-vérité de la gestion des déchets ménagers	291
Chapitre 4 Obligations communales en matière de taxation des déchets	296
Section 1 Principes	296

Section 2 La taxe favorisant la collecte sélective des déchets ménagers	297
Chapitre 5 La répression des incivilités en matière de déchets	300
Section 1 Principes et infractions concernées	300
Section 2 La transaction administrative	302
Section 3 L'amende administrative	303
Section 4 Remise en état et mesures de réparation	305